Pologne : le parlement vote l'interdiction de l'abattage rituel. Le Crif indigné (MàJ)

16/07/2013 à 18h59

Addendum 16.07.2013 : Le CRIF s'indigne contre la décision polonaise interdisant l'abattage rituel.

Le Président du CRIF a immédiatement adressé une lettre à l'ambassadeur de Pologne en France, rappelant que l'interdiction de cette pratique religieuse annoncera le départ des juifs polonais.

> *Il rappelle que cette décision est prise dans un pays qui a connu une vie juive intense, du temps où 3 millions de Juifs y vivaient avant la Shoah.*

Crif

[extrait] Pologne – Le vote a été sans appel. Le 12 juillet 2013, le Parlement polonais a refusé d'autoriser de nouveau les abattages rituels.

L'abattage rituel sans étourdissement est interdit en Pologne depuis le 1er janvier, à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle. Le projet de loi qui devait le légaliser à nouveau a été rejeté, y compris par des membres du parti au pouvoir.

Pour le journaliste et militant juif polonais Konstanty Gebert, les choses sont claires : « Il y a un courant antisémite, mais aussi islamophobe en Pologne. La question de la protection des animaux est une hypocrisie.»

Les juifs sont aujourd'hui de 20 000 à 30 000 dans le pays. Par ailleurs, il y aurait environ 25 000 musulmans. Les deux communautés, bien que réduites, attirent parfois la méfiance ou une hostilité plus ou moins affichée.

La Croix